

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., par trimestre. pour Liège et de 5 flor. 67 cts. P. B., franc, pour les autres villes du royaume.

# Mathie

## GAZ

### TURQUIE.

Constantinople, le 26 juin. — Les ministres des cours d'Angleterre, de France et de Russie ont porté plainte au reis-efendi au sujet de la déclaration turque qui rejette leurs propositions relatives à la pacification de la Grèce, attendu que cette déclaration n'était munie d'aucune signature, ce que l'ambassadeur français considère comme une violation de toutes les formes. M. de Ribeaupierre a protesté par une note des plus énergiques, contre l'assertion que les propositions soient contraires aux conférences d'Akkermann, et a sommé le reis-efendi d'en rechercher la preuve dans les procès-verbaux y rédigés. La Porte n'a pas encore fait de réponse à ces représentations, auxquelles les ministres paraissent s'en tenir provisoirement, en attendant des instructions ultérieures. Au reste, on prétend ici qu'en effet M. le comte de Woronzow, commissaire russe aux conférences d'Akkermann, a fait aux plénipotentiaires tures des promesses verbales qui pourraient autoriser la Porte à croire que la Russie se contenterait de l'accordement de ses différends avec la Turquie, et laisserait tomber la cause grecque. On n'apprend rien de positif du théâtre de la guerre. (G. U.)

— Le sultan est au moment de faire un appel à tous les musulmans; depuis la Chine et Java jusqu'au Maroc, c'est le dire du divan, qui prétend par cette levée en masse, jeter sept millions de troupes disciplinées à l'autrichienne sur les bras de la vieille Europe, au commencement de 1828, en se flattant qu'il ne restera pas une cloche dans le pays des infidèles, où l'on datera bientôt par les années de l'hégire.

En attendant, nous savons positivement qu'on arme avec activité à Sebastopol, et qu'on fait des magasins considérables à Odessa; mais il est probable, malgré cela, que les Turcs donneront lieu aux premières hostilités par quelque bonne agression du côté du Pruth.

L'ambassadeur persan qui parut l'année dernière à Constantinople, et qu'on avait solennellement renvoyé, a été découvert récemment à Scutari où il est accrédité *incognito*. C'est lui qui donne les bulletins de cette guerre dans laquelle les Russes et les Persans ne semblent armés que pour se dérober mutuellement des bœufs, des chèvres, des moutons, des mulets, des ânes, et se faire des prisonniers qu'on vend et qu'on traite comme des bêtes de somme. Voilà à quoi jusqu'à présent aboutit la campagne qui a lieu aux environs d'Erivan, où les Moscovites ont plus besoin de quinine pour se guérir des fièvres, que de canons et de fusils pour se défendre contre les Kizil-Baches. (Constitutionnel.)

### ANGLETERRE.

Londres, le 22 juillet. — Une association de négociants de Dublin (*the Dublin guild of merchants*), avait voté une adresse au duc Wellington, à lord Eldon et à M. Peel, à l'époque où ils ont donné leur démission.

Cette association s'est réunie dernièrement à Dublin, et il y a été donné lecture des réponses adressées par ces personnages éminents. En voici la teneur :

Londres, 16 juin 1827

« Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 10 de ce mois, avec l'adresse de félicitations qui m'a été votée par une réunion de négociants de Dublin, sur la conduite que j'ai tenue dans les dernières circonstances. Veuillez, monsieur, leur en exprimer ma profonde reconnaissance.

« J'ai cru, par des motifs aujourd'hui bien connus du public, qu'il était mieux pour moi de ne plus siéger dans les conseils de S. M.; mais je n'ai jamais refusé, et je ne refuserai jamais mon appui à l'administration actuelle, toutes les fois qu'elle proposera des mesures propres à assurer l'honneur, la paix et la prospérité de mon pays. »

WELLINGTON.

« Monsieur, dit lord Eldon, j'ai eu l'honneur de recevoir les adresses que vous avez bien voulu me transmettre, lorsque je me suis démis des fonctions de chancelier. C'est pour moi une grande satisfaction d'apprendre qu'un corps aussi respectable ait cru devoir me remercier de l'appui que trouve en moi la vieille constitution de l'Église et de l'état. Il ne doit pas douter que je ne consacre ce qui me reste de vie à la défense et au maintien des principes que j'ai toujours soutenus. »

La réponse de M. Peel se rapproche de celle de lord Wellington.

— Les autorités judiciaires du comté de Stroffields instruisent sur un événement qui est le fruit, d'une malveillance aussi atroce qu'inouïe. Un nommé Wombwell, propriétaire d'une ménagerie ambulante sur laquelle sont écrits ces mots en gros caractères et en mauvais français : *Ménagerie des bêtes féroces*, conduisait ses animaux à la foire de Leeds. Arrivé à Drewsbury, il fit stationner ses chariots sur la grande place. Vers cinq heures du matin, des brandons enflammés furent jetés par une main inconnue dans la baraque occupée par un énorme éléphant. Le feu prit à la paille; mais il fut heureusement aperçu par quelques passans. Les gardiens avertis éteignirent l'incendie avant qu'il eût fait des progrès. Qu'on se figure les ravages qu'auraient fait, au milieu d'une ville assez populeuse, un éléphant, des tigres, des lions et d'autres animaux furieux, échappés du milieu des flammes.

### FRANCE.

Paris le 24 juillet. — L'éditeur du *Journal de Commerce* vient d'interjeter appel du jugement rendu contre lui par le tribunal de police correctionnelle.

— En ce moment se trouvent réunis à Carlsbad, pour y prendre les eaux, plusieurs diplomates, entr'autres, le ministre autrichien prince de Metternich, l'ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, M. de la Ferronnais, le conseiller-d'état russe, M. Schroeder et plusieurs hommes d'état anglais.

— Le *Moniteur* avait aujourd'hui si peu de matière qu'il a réduit sa feuille de moitié; jamais, depuis un mois, le *Moniteur* n'avait été si intéressant.

— Le comité grec vient de faire un nouvel envoi de 40,000 fr. à la commission européenne à Napoli; ces fonds se composent de 20,000 fr. fournis par le comité de Paris, et 20,000 fr. par les comités de Suisse et de l'Allemagne.

M. Alex. Lameth a remis au comité, dans la dernière séance, 7000 fr., dont 2000 fr. pour Mgr. le duc d'Orléans, 2000 fr. pour M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans, 2000 fr. pour M<sup>lle</sup> d'Orléans, et 1000 fr. pour Mgr. le duc de Chartres. M. de Châteaubriand a donné 500 fr.

La recette du comité grec s'est élevée, du 13 au 19 juillet, à la somme de 1660 fr. 85 c.

— M. le comte de Saint-Priest est nommé ambassadeur à Madrid, sur le refus de M. le duc de Fitz-James et en remplacement de M. Demoustiers; M. le comte Hector d'Agoult, envoyé extraordinaire près la cour des Pays-Bas, succédera dans l'ambassade de Prusse à M. le comte de Saint-Priest. Il y aura encore quelques autres changemens dans le personnel de notre diplomatie.

— On annonce comme étant nouvellement arrivé en France, et devant sous peu être rendu à Paris; le *Sphinx de Saïs*, colosse en granit rose de 22 pieds de proportion, d'un seul bloc, et d'une conservation parfaite. Une autre figure colossale en granit rouge est encore attendue très incessamment, et la salle qui leur est destinée au Louvre, au moyen de quelques acquisitions nouvellement faites en Egypte, en Italie et à Paris, contiendra une collection précieuse d'antiquités égyptiennes.

### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 27 JUILLET.

Le Roi est parti hier à neuf heures du matin du palais de Laeken pour se rendre à La Haye.

Le prince Frédéric des Pays-Bas était attendu hier à Bruxelles résidence de retour de son voyage.

— Plusieurs officiers prussiens, parmi lesquels se trouve un officier supérieur, sont arrivés à Luxembourg pour recommencer les informations dans l'affaire des lieutenans de Lobenthal et Poppe. Nous avons annoncé dans un précédent numéro, que le jugement rendu par la première commission militaire, avait été déclaré, par S. M. le roi de Prusse, nul pour défaut de forme.

— Voici les détails qui nous sont parvenus au sujet de l'assassinat commis dans un bois, aux environs de Vianden. Le 6 de ce mois, un paysan arrive à Vianden, chez le sieur Mathias Marder, rentier, âgé de 70 ans. Ce vieillard menait une vie très-retirée, dans une petite maison; il passait pour avoir

une fortune considérable et pour être extrêmement avare. Ce paysan l'invite, de la part de M. le juge de paix de Neuerbourg ( Prusse ), à se rendre auprès de lui pour terminer quelques contestations ; il était environ neuf heures du matin. Marder croyant que le messager était expédié de la part du juge de paix, n'hésite pas à se mettre en chemin, accompagné de ce homme qui, au milieu du bois, le quitte sous prétexte d'autres commissions à remplir, après s'être fait néanmoins donner 2 fr. pour son salaire. Arrivé à Neuerbourg, Marder est fort surpris d'apprendre qu'il était faux que le juge de paix l'eût fait appeler ; ce magistrat avait conçu des soupçons, et voyant Marder au point de s'en retourner, il l'engagea à prendre un guide, afin d'être protégé contre tout événement. Le domestique du juge de paix le suivit à une certaine distance ; mais Marder le renvoya bientôt, craignant sans doute d'être dans l'obligation de lui donner un *pour-boire*. Cependant trois jours se passent. Le 10, l'autorité municipale de Vianden apprend que les portes de la maison de Marder sont ouvertes, et qu'elle est absolument vide.

Les deux échevins s'y rendent ; ils trouvent les armoires forcées et démontées. Une petite cassette renfermant ses titres de créances avait été brisée au moyen d'un ciseau. On informe de ce que peut être devenu le maître de la maison ; on apprend que le 6 il avait pris le chemin de Neuerbourg, accompagné d'un paysan ; bientôt après on vient annoncer qu'un cadavre a été trouvé dans la forêt entre Vianden et Neuerbourg, sur le territoire prussien. L'autorité de ce pays s'y transporta de suite ; elle reconnut le corps du malheureux Marder, assassiné d'une manière horrible ; il avait le cou brisé, le visage tourné sur le dos ; un bâton avait été enfoncé depuis la gorge jusque dans la poitrine ; on n'avait jamais vu une plus affreuse mutilation. Dans les deux contrées, la justice se livre aux perquisitions les plus actives pour découvrir les auteurs d'un crime dont les exemples y ont toujours été fort rares. On dit qu'en Prusse plusieurs individus sont déjà arrêtés, entr'autres celui qui est venu appeler Marder le 9, et qui passe pour sujet d'autant plus dangereux qu'il a déjà fait l'apprentissage des forfaits dans une maison où il a expié des attentats à la sûreté des personnes.

(Journal de Luxembourg.)

#### COUR D'ASSISES. — Vol de foin, la nuit, par effraction.

Le sieur Pironnet de la commune de la Reid, remarqua le 3 avril 1827, sous la fenêtre de son grenier, des traces de ciment et de foin, il y monta et voyant que plus d'un tiers de son foin a disparu, il court avertir les officiers de police judiciaire. Ceux-ci arrivent sur les lieux, reconnaissent les morceaux de ciment détachés de la muraille ainsi que les traces de foin, et guidés par ces dernières, ils arrivent jusqu'auprès de la maison de Louis Barthelemy. Ils demandent à visiter son fenil ; et là ils trouvent du foin mouillé, et il avait plu la nuit précédente, non entassé, qui, comparé avec celui de Pironnet, semble être de la même qualité, couleur et longueur. Ils remarquent aussi mêlé au foin quelque peu de paille qui sans doute aura servi de lien pour le transport du foin. En conséquence Barthelemy est fortement soupçonné d'être le voleur ; il s'écrie qu'il est innocent, que c'est bien malheureux pour lui ! Mais on ne dresse pas moins procès verbal. Bientôt la chose est divulguée dans tout le village. Les préventions défavorables à la moralité de L. Barthelemy qui depuis long-temps y régnaient, se réveillent ; plusieurs assurent qu'il a subi une condamnation au régiment, du temps qu'il était militaire ; quand il se commettait quelque vol dans le village, c'est toujours L. Barthelemy que l'on accusait ; on lui reprochait surtout de piller les grèves dans les lacets.

Telles sont les charges que Me. Dereux, défenseur de l'accusé, avait à combattre : et voici les moyens qu'il a présentés avec plus d'habileté que de succès.

Pironnet, qui prétend qu'on lui a volé 100 livres de foin, a dit à l'audience qu'il ne savait ni combien il en avait avant le vol, ni combien il lui en restait après ; comment donc a-t-il pu connaître la quantité soustraite.

Les traces de foin parsemées sur la route ne prouvent rien. Un voleur adroit a pu prendre cette direction afin de détourner les soupçons sur un autre. Les annales de la jurisprudence attestent l'emploi fréquent de ce moyen pour déjouer les perquisitions judiciaires.

Le foin trouvé dans le fenil de l'accusé était à lui, et provenait des prairies qui lui appartiennent. Ce foin était mouillé et il avait plu la nuit précédente ; mais l'accusé assure que son toit étant mauvais, la pluie l'aura traversé. Les officiers de police judiciaire n'ont pas remarqué que le toit fût mauvais ; mais ils n'ont pas vu non plus qu'il ne l'était pas.

Quant à la circonstance de la ressemblance du foin de l'accusé avec celui de Pironnet, l'avocat prétend que de pareils indices ne doivent avoir aucune valeur aux yeux de la cour, qu'une semblable identité est impossible à établir, attendu que rien ne ressemble à du foin comme du foin.

Me. Dereux a cherché aussi à tirer parti de la déposition de la D<sup>e</sup>lle. Bayart, à laquelle le ministère public, a-t-il dit, n'a répondu que par de cruelles ironies. Logée chez l'accusé, moyennant 21 sous par semaine, et logée dans la même chambre, elle a déclaré qu'elle ne l'avait point vu sortir la nuit du vol, quoique l'état de grossesse où elle se trouvait l'ait tenue presque constamment éveillée ; elle a déclaré aussi qu'il était rentré à onze heures du soir, et ce témoignage s'accorde avec la déposition des deux époux Pirway, chez lesquels l'accusé travaillait, et qui ont dit qu'il n'avait quitté leur maison ce jour là qu'entre dix et onze heures du soir.

L'avocat en finissant, présente son client comme un homme soumis à beaucoup de préventions ; mais contre lequel aucun fait positif n'a été articulé. Il est père de deux jeunes enfants. Sa femme est à la veille de lui en donner un troisième ; le vol dont on l'accuse est peu considérable, il est venu lui-même se constituer prisonnier ; si la Cour le juge coupable, Me. Dereux réclame l'application de l'arrêt du roi. Mais il n'a recours à l'indulgence des juges que subsidiairement, ayant confiance dans la justice de sa cause ; dans le manque de charges certaines, et dans la faiblesse des indices.

L'avocat-général dit qu'il croit que son plaidoyer subsiste dans toute sa force ; et qu'il n'abusera pas des moments précieux de la Cour en répliquant.

La Cour a condamné Louis Barthelemy à cinq années de prison, avec exemption du carcan.

Ch. Rogée

#### ŒUVRES DE WALTER SCOTT. L'ANTIQUAIRE. — Liège. Lemar

Dans un siècle de galanterie, l'art d'exprimer les passions et les sentiments du cœur devait réussir, et Racine, qui le possédait à un rare degré, lui dut sa haute fortune. Plus tard la philosophie devint à la mode. Voltaire en mit jusque dans ses tragédies, et rajouta pour un temps la scène française ; mais à la longue on se lassa tout à fait de ces drames toujours jetés dans le même moule, et surtout des malheurs et des crimes de l'éternelle famille des Atrides et de quelques autres du même genre.

La littérature languit pendant près d'un demi-siècle. Aucune production quelque peu importante n'obtint les honneurs d'un triomphe durable ; les succès d'estime, et non d'enthousiasme, étaient à l'ordre du jour ; ils furent, durant toute cette période, le partage des œuvres signalées comme les plus brillantes de l'époque. Et pouvait-il en être autrement ? Leur plus ou moins de similitude avec les chefs-d'œuvres classiques faisait leur principal mérite. Racine, disait-on, a trouvé l'éternel type du beau ; force était de trouver admirable tout ce qui se rapprochait de ce dernier terme de la perfection, bien qu'il n'excitât plus en nous qu'une assez froide admiration. La poésie, disait-on, n'a pas d'émotions plus puissantes. On s'abusait, mais des beautés de langage ne nous suffisaient plus, et nous étions revenus de ces personnages guidés, taillés sur le patron de l'humanité du siège de Troie ; il nous fallait des héros plus rapprochés de nous, et les hommes des *Puritains*, de *Waverley*, de *l'Antiquaire* étaient mieux notre fait.

Jusqu'à Walter Scott, les romanciers s'étaient presque toujours bornés à la peinture des mœurs frêles et effacées des salons modernes, ou au récit de quelque aventure sans importance. Walter Scott éleva le genre jusque dans la tragédie ; il retravailla avec une admirable vérité, des mœurs et des passions plus prononcées, de grands caractères historiques se développant au milieu des guerres civiles, sur les champs de bataille, ou sur quelque grande scène politique.

Le talent de Walter Scott a été l'objet de plus d'une analyse, et nous ne voulons point ici en reproduire une ; il est toutefois un trait de ce talent, dont on s'est moins occupé et dont nous ne voulons pas exagérer l'importance, mais qui cependant mérite d'être remarqué ; c'est l'emploi d'un genre de merveilleux en harmonie avec les lumières actuelles.

Le merveilleux est l'un des ressorts les plus énergiques qui puisse faire mouvoir la poésie. La preuve en est dans l'effet que produit encore un conte de sorcier sur l'imagination de ceux qui y croient ou qui y croyaient. La mythologie ou un merveilleux analogue n'est plus guère de mise aujourd'hui, et, sous ce rapport, la poésie a perdu de sa puissance. Il est pourtant encore des sources d'émotions nobles et fortes : le mystère de notre destinée, la sympathie, les pressentiments, l'âme, sont des sujets poétiques et propres à remuer profondément ceux qui prennent la vie au sérieux et repoussent la philosophie, desséchante et satyrique qui régnaît au 18<sup>me</sup> siècle ; c'est en exploitant ces éléments d'enthousiasme et de réverie, que Byron et Lamartine ont fondé le merveilleux qui respire dans leurs ouvrages. Celui qu'emploie Walter Scott est d'un autre genre.

Il n'est presque aucun de ses ouvrages dans lequel on ne rencontre quelque personnage qui semble doué de ces facultés mystérieuses que l'on attribuait autrefois à des êtres surnaturels dont le bon sens a fait justice. Tel est, par exemple, le montagnard somnambule, *Allan Mac-Auley* dans *l'Officier de Fortune*, la Bohémienne *Merillies* dans *l'Astrologue*, et même le farouche *Balfour de Burley* dans les *Puritains* ; c'est de leur intervention que résulte le merveilleux qui règne dans les romans que nous venons de citer. Mais il est à remarquer que jamais cette intervention ne dépasse les bornes de la vraisemblance ; et c'est là une condition nécessaire à l'effet que l'auteur cherche à produire, et dont l'inobservance le placerait au rang des Nodier, des Hugo, et de leurs vulgaires imitateurs.

Ce merveilleux, avons nous dit, ne répugne point à nos lumières, car l'histoire en constate l'existence, et la philosophie même l'admet. *Jeanne d'Arc*, par exemple, fut un personnage merveilleux, dans le sens poétique du mot ; il perce partout dans son histoire, disent les encyclopédistes, quelque effort qu'on fasse pour y échapper. Il demeure prouvé, dit aussi un physiologiste célèbre de notre temps, qu'une grande exaltation morale fait que le mode des perceptions, chez certaines personnes, s'allère d'une manière notable, en même temps que des facultés nouvelles, différentes de celles qui existent à l'état normal, prennent naissance. La science, en admettant le

phénomène, ne l'explique pas, et c'est ce mystère qui est merveilleux et poétique.

On trouve dans *l'Antiquaire* un personnage de ce genre, c'est la mère du pêcheur *Saunders*; son apparition lors des funérailles de *Sténie* est un grand effet dramatique. Nous n'avons pas dessein de faire ici l'analyse de l'un des premiers ouvrages de Walter Scott, que tout le monde connaît aujourd'hui. On sait que l'action n'en est point la partie brillante; l'auteur en convient lui-même de fort bonne grâce. J'ai plus cherché, dit-il, à décrire minutieusement les mœurs nationales vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle, qu'à combiner avec art les événements. Quelque soit en général le mérite du dialogue de Walter Scott, aussi vrai que celui de Molière et de Lesage, les dissertations de M. Oldbuck semblent parfois d'une longueur mortelle; mais en revanche on trouve dans *l'Antiquaire* des peintures de mœurs et de scènes de la plus vigoureuse exécution: telle est celle de l'orage, celle de l'enterrement du jeune pêcheur *Sténie*, dont nous venons de parler; telle est surtout la description de Fairport, au moment où les anglais se préparent à repousser l'invasion française. On ne saurait voir sans un sentiment de vive sympathie, tout ce peuple oubliant ses haines intestines, et animés d'un saint patriotisme s'appropriant courageusement à la défense des foyers domestiques. Tout ce tableau est admirable, et celui qui l'a tracé, quoique poète Tory, sera placé parmi les chantres de la liberté.

Liège, 27 juillet 1827.

A MM. les rédacteurs du journal MATHIEU LAENSBERGH.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de l'arrêté royal, portant la nomination de M. le professeur Warnkœnig à l'université de Louvain. Je vous prie de vouloir bien l'insérer dans votre prochain numéro.

Agréé, etc. Le Recteur de l'université, R. VAN REES.

NOUS GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES PAYS-BAS, etc.

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur en date du 19 juin dernier, n. 200, concernant la demande de M. le professeur *Warnkœnig*, tendante à être déplacé de l'université de Liège et à être nommé à celle de Louvain.

Vu son rapport ultérieur du 7 de ce mois, L. E. avons trouvé bon et entendu,

1<sup>o</sup>. De nommer le Sr. *L. A. Warnkœnig*, professeur ordinaire dans la faculté de droit à l'université de Liège, en la même qualité à l'université de Louvain.

2<sup>o</sup>. Etc.

Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent, dont copie sera adressée à notre ministre des finances et à la chambre générale des comptes, pour leur servir d'avis

Signé GUILLAUME.

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On a observé que l'espèce de hêtre, à larges feuilles, qu'on nomme hêtre d'Amérique, ne conduit pas le fluide électrique de l'air, et n'est ainsi pas frappé de la foudre. Cette propriété est si bien connue des Indiens, qui habitent le Ténésée, qu'à la première apparence d'un orage, ils se réfugient sous ces sortes de hêtres, et s'y croient en parfaite sûreté.

(Edimb. phil. journ. Mars, 1827.)

#### COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 24 juillet. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 103 fr. 05 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre, 72 70. — Action de la banque, 0000 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 0/0 Emprunt d'Haut, 000 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 25 juillet. — Dette active, 53 15 1/6 54 15 1/6. Différence 13 1/6. Bill de change, 18 3/8 7 1/6. Synd. 98 1/4. Rente remb. 88 3/4 89. Act. soc. de omm. 88 1/2.

BOURSE D'ANVERS, du 26 juillet. — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 54 3/4. Obl. du synd. 4 1/2. Remb. 89 0/0. Act. la soc. com. 4 1/2 d'int., 89.

Changes. — L'Amsterdam court s'est fait au pair, le Londres court a été recherché à 112 A; le Paris court et à deux mois se sont traités, le court à 47-51 1/6 A, les deux mois à 47 A, le papier à trois mois a été recherché à 46 7/8 A; le Francfort court et à trois mois ont trouvé leur placement; le Hambourg est rare, il a été demandé.

#### PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 26 JUILLET.

La rasière de froment, récolte de 1826, prix moyen. fl. 7 82 c.  
id. de seigle, " " fl. 5 55 c.

#### Commission médicale de la province de Liège,

Les examens trimestriels ordinaires de la commission s'ouvriront le 6 août 1827.

MM. les candidats, sont priés de se faire inscrire d'avance, chez le docteur *Sauveur* fils, rue Haute Sauvenière.

Liège, le 4 juillet 1827. Le président, D. *Sauveur*. (524)

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### GRAND WAUX-HALL CHAMPÈTRE à la BOVERIE.

A l'occasion de la Fête aux Vennes, il y aura GRANDE HARMONIE Dimanche et Lundi 29 et 30 courant.

### AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.



Je suis arrivé à l'hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont, avec un transport de beaux chevaux de selle, de voiture et de cabriolet, race de Mecklenbourg. G. Hilgers (656)

il s'est égaré un chien d'arrêt race Epagneul, répondant au nom de *Cupidon*, récompense à celui qui le ramènera au n. 296, rue des Carmes. (656)

Excellent vinaigre de vin blanc à 40 cents le litron, rue Neuve, n. 941. (597)

\* \* De bons Compositeurs Typographes peuvent se présenter au Bureau de cette feuille.

### PAR BREVETS D'INVENTION.

#### PULVÉRINE.

Nouvelle découverte pour teindre les cheveux noir et châtain.

Cette composition, supérieure à tout ce que la chimie a produit dans ce genre, a l'avantage de donner aux cheveux la couleur que l'on désire. Les expériences qui en ont été faites, ont réussi de la manière la plus satisfaisante, ce qui fait que cette nouvelle production a généralement partout le plus grand succès.

#### CUIRS ELLIPTIQUES POUR RASOIRS.

Ces cuirs sont incontestablement supérieurs, par leurs qualités, à tout ce qui a été inventé dans ce genre, puisque, par son usage, le plus mauvais rasoir devient bon. Sa forme elliptique est la seule appropriée au tranchant du rasoir. Les demandes qui en sont faites et la vente considérable qui s'opère ont cet article est connu, sont un garant de leur supériorité, dont l'auteur s'estime heureux d'avoir atteint. Ce succès rapide l'a porté à la recherche de la composition d'une pierre factice, indispensable à l'usage des cuirs elliptiques. Cette pierre a la propriété de donner le mordant le plus vif au rasoir le plus ordinaire, de manière à le faire résister à la plus forte barbe.

#### SAVON AUX ŒUFS.

Dans la saison des chaleurs, la transpiration produit sur la tête une pellicule qui, s'étendant sur le corps chevelu, dessèche la racine capillaire, fait tomber ou blanchir les cheveux avant leur tems. C'est dans la composition et l'usage de ce savon que se trouve la neutralisation de l'espèce d'acide que comporte la sueur, ce qui empêche la chute des cheveux.

#### COSMÉTIQUE PRÉCIEUX A L'USAGE DES CHEVEUX.

Graisse d'ours du Canada, Huile homogène, Crème de Perse, Eau athénienne, etc. Savons fins parfumés, toutes odeurs, à fl. 1-50 la douzaine.

Le seul dépôt de ces articles se trouve chez GILLOX-NOSSENT, n. 32, Pont-d'Ile.

A vendre à des prix très avantageux une partie genièvre de Schiedam, très vieux et toute première qualité. Item une partie de draps de différentes couleurs; plus, 1000 bouteilles vin Bordeaux (1822), idem plusieurs belles parties de laine mérinos et méis. On peut avoir des échantillons chez le courtier DAMRY, pied du Pont des Arches, n. 952. (630)

A vendre au grand hôtel à Spa, une très-belle calèche neuve avec persiennes, et une bonne chaise de poste ayant peu servi et peinte à neuf. (596)

#### (459) VENTE JUDICIAIRE.

La belle maison à porte cochère, avec cour, fontaine, brasserie, bâtiment formant un corps de logis séparé, écurie, circonstance et dépendances, et deux sorties, située à Liège, rue devant la magdelaine, n. 99, ayant été adjugée à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Liège, le lundi vingt-trois juillet courant, au prix de huit mille cinq cents florins du royaume, toute personne solvable pourra, dans la huitaine du jour de ladite adjudication, faire au greffe dudit tribunal, par elle ou par un fondé de procuration spéciale, une surenchère; pourvu qu'elle soit du quart au moins dudit prix principal de la vente.

( ) A vendre de gré à gré, une bonne maison cotée 516, avec jardin et cabinet, ayant vue sur le quai d'Avroy, située derrière St.-Paul. S'adresser à M<sup>e</sup> Libens, notaire à Liège.

A louer pour le 1<sup>er</sup> mars prochain, une ferme avec 23 bonniers de prairies de terres, située à Chaudfontaine, contiguë à la grande route. S'y adresser maison n<sup>o</sup> 5 (601)

r b Bel appartement à louer pour une ou deux personnes tranquilles, sans enfants, rue devant Ste.-Croix, n. 865.

**Dépt d'ARDONNES à un prix très modéré,**  
Chez *Discry-Legros*, aubergiste, quai sur Meuse à l'Eau,  
n. 940, enseigne de la Barque de Dinant. (295)

*Extrait de demande en séparation de corps, emportant séparation de biens.*

En vertu de l'ordonnance rendue par M. Fabry, premier président du tribunal civil séant à Liège, en date du 16 juillet 1827, dûment signé enregistré le 19 dito, Jean Mathieu Gotha, marchand, domicilié en la commune de Herstal, a intenté son action en séparation de corps et de biens, contre Elisabeth Bovy, son épouse, demeurant en la commune de Herstal, par exploit du huissier Jean François Havar, en date du 24 juillet 1827, enregistré à Liège le lendemain, vol. 246 fol. 161 n. 64; en conséquence ledit Gotha proteste de nullité de tout ce que ladite Bovy se serait permis ou se permettrait de faire en mépris de la loi.

Certifié conforme par moi, avoué, soussigné, patenté pour 1827, art. 252, demeurant à Liège, rue Table de Pierre, n. 495, constitué comme conseil particulier et occupant sur ladite demande en séparation pour le demandeur.

Liège, le 26 juillet 1827.  
J. G. Coulon, avoué. (657)

(457) Lundi 30 juillet 1827 vers les 3 heures après midi on vendra chez *Duvivier* entrepreneur de ventes rue Velbruck une grosse balance avec plateaux et 3 poids de 25 fl. P.-B., deux cuves et une chaudière propre à une petite brasserie, plusieurs couples de persiennes, une baignoire, environ 160 bouteilles de vin monthely 1825, et une quantité de meubles et effets. Argent comptant.

Mardi 7 août 1827, à midi précis, son excellence M. le comte de *Mercy-Argenteau*, grand-chambellan du roi, etc. etc., fera vendre publiquement et à crédit, à son château, à Vierset, près de Hny, rive droite de la Meuse, quantité de beaux bœufs, brebis et moutons, de race pure mérinos, et aussi cent-cinquante moutons et brebis métis, de 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> générations, tous élevés dans ses bergeries. Les bœufs, moutons et le plus grand nombre des brebis, sont de l'âge d'un à trois ans, et on garantit toutes les bêtes saines et exemptes de maladie. (572)

A vendre ou à louer une jolie maison propre au commerce, située place du Marché, n. 923, à Verviers.  
S'adresser au n. susdit. (634)

*Vente des bêtes à laine.*

Le jeudi 2 août prochain, à 10 heures du matin, M. Closset, propriétaire à Vaux sous Olne, fera vendre aux enchères publiques, chez la Dlle. Dieudonnée Trillet, au fond de Gotte, près de Soumagne, chaussée de Liège à Herve, cent quatre bêtes à laine, mérinos de race pure et acclimatée, dont 50 jeunes mères, 50 moutons et quatre très beaux bœufs.

A six mois de crédit et aux conditions lors à prélire, par le ministère du notaire *Legrand*. (615)

(433) **VENTE JUDICIAIRE.**

Le 10 août 1827, à deux heures et demie de relevée, les héritiers de M. Jean François Everard, vivant propriétaire à Lixhe, feront procéder, par devant M. le juge de paix du quartier du nord de la ville de Liège, en son bureau rue Neuvice, et par le ministère de M<sup>e</sup> *Dusart*, notaire à Liège, à ce commis, à la vente aux enchères publiques des immeubles et rentes dont la désignation suit; savoir:

1<sup>er</sup> lot. Une maison avec cour et dépendances sise à Liège, rue Hors-Château, n. 447, occupée par M. le chirurgien Magnée.

2<sup>me</sup> lot. Les 1417450<sup>es</sup>. d'une maison située à Liège, rue du Pont, portant l'enseigne du Dragon d'Or et le n. 836, occupée par M. Pommereau;

3<sup>me</sup> lot. Une grande maison de campagne, agréablement située à Lixhe, au bord de la Meuse, avec cour, remises, puits et jardin entouré de murs, où demeurait ledit M. Everard;

4<sup>me</sup> lot. L'emplacement d'une petite maison située à Lixhe à proximité de celle qui précède.

5<sup>me</sup> lot. Une rente 5 p 100 sur le grand livre de France, de 121 fls. 90 cents et demi des P.-B.

6<sup>me</sup> lot. Une rente de 5 fls 37 cents, due par le sieur Hardy, meunier et affectant une maison, rue devant les Ecoles, n. 61 à Liège.

S'adresser au notaire, pour connaître les conditions, ainsi qu'au bureau de M. le juge de paix susdit.

Le *Journal de Desoer*, la *Gazette* et le *Courrier des Pays-Bas*, à replacer à moitié prix chez *REMY*, Place de la Comédie. (633)

Trois chambres garnies avec cabinet, à louer rue St. Jean-en-Isle, n. 767.

A louer de suite un beau quartier de 3 ou quatre pièces, cave, grenier, la jouissance d'un jardin et bosquet n. 761 faub. Hocheporte.

Une demoiselle très au fait du commerce d'aunage ou autre, désire se placer pour fille de boutique; elle parle français et flamand. S'adresser rue Vinave-d'He, n. 603. (658)

*Vente du bâtiment de l'ancienne Salle de Spectacle, situé rue derrière St.-Jacques, à Liège.*

Les marguilliers de la fabrique de l'église primaire de Saint-Jacques, feront vendre aux enchères le 9 août prochain, à 3 heures de l'après-dinée, au lieu accoutumé de leurs séances, rue derrière St. Jacques, par le ministère de M<sup>e</sup> *Parmentier* notaire, le bâtiment qui a servi de *salle provisoire de spectacle*, avec porte cochère, cour, pompe et plusieurs caves; il se compose sur la rue, d'un rez-de-chaussée, surmonté de deux étages, et grand grenier; le reste consiste dans les différentes constructions faites pour l'établissement de la salle de spectacle.

Ce vaste bâtiment acquerra une nouvelle valeur, par la communication projetée du quartier de St. Jacques, avec le quai d'Avroy, et convient surtout pour une manufacture et des magasins.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente à M. Jenicot, avocat, rue des Sœurs Grises, ou à M<sup>e</sup> *Parmentier*, notaire, place de la Comédie. (618)

*Manufacture royale de porcelaine, à Andennes, province de Namur.*

Le mercredi 22 août 1827, à deux heures de relevée, devant M. le juge de paix du canton d'Andennes, au local de la manufacture ci-dessous indiquée, par le ministère de M<sup>e</sup> *Richard*, notaire royal, et en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de 1<sup>re</sup> instance séant à Liège, le 28 août 1826, enregistré le 6 septembre, on exposera en vente la *manufacture royale de porcelaine et fayence*, située à Andennes, province de Namur, et un moulin à eau dit *Cobèche*, au même lieu.

Cette belle manufacture au bord de la Meuse, et sur la grande route de Liège à Namur, peut par sa distribution convenir à l'établissement de toute espèce de fabrique; elle se compose d'un rez-de-chaussée et deux étages, ayant quartier de maître, logement de concierge, nombreux ateliers, celules pour loger les ouvriers, belles caves, magasins et greniers immenses et de toute solidité, grande cour, jardin et verger, etc.

Elle sera divisée en cinq lots, qui seront exposés en vente séparément et ensuite réunis; le moulin dit *Cobèche* formera un sixième lot, qui sera exposé séparément, puis réuni à la fabrique.

La division est faite de manière que trois lots entièrement séparés et indépendants peuvent servir à des fabriques de moindre importance, chacune ayant des ateliers considérables; un autre lot forme un beau corps de logis aussi indépendant, ayant vue sur la grande route, et le 5<sup>me</sup> lot consistant en un jardin et verger peut convenir à l'un et à l'autre des quatre lots précédents, ou servir à un établissement séparé, ayant vue sur la Meuse et sur un chemin public.

Le moulin dit *Cobèche* avec corps de logis, jardin et bassin muré, sert principalement à préparer les matières premières nécessaires à la fabrication de la fayence.

S'adresser pour avoir des renseignements, voir le cahier des charges et le plan avec la division des lots:

A Liège, chez MM. J. J. Picard, rue des Mineurs, n. 39, et F. Robert, avocat, place Ste. Claire.

A Namur, chez M. Zoude, avocat, rue du Collège.

A Anvers, chez M. D. Ogez, avocat.

A Gand, chez M. Van Halbrouck, avocat.

A Bruxelles, chez M. Doncker, avocat, et

A Andennes, chez le concierge de la manufacture. (420)

**ETAT CIVIL du 25 juillet. — Naissances: 1 garç., 5 filles.**

*Mariages 11; savoir: Entre*

Joseph Malaxhe, ouvrier serrurier, rue Fond St. Servais, n. 574, et Marie Elisabeth Stévant, cuisinière, même rue, n. 120.

Gerard Gramme, pressur de draps, rue des Urselines n. 96, et Marie Barbe Thérèse Marlick, journalière, rue du Venta n. 144.

Dieudonné Hubert Lahaye, tanneur, rue des Tanneurs n. 50, et Marie Anne Joseph Therer, domestique, même rue n. 11.

Michel Barillier, ferblantier, rue Venta n. 143, et Catherine Verdend, couturière, rue des Urselines n. 96.

Guilleume Simon Renson, tailleur, rue derrière Ste. Catherine n. 215, et Anne Marie Laguisse, coiffeuse, rue du Champion n. 416.

Jean Hubert Joseph Collard, cordonnier, faubourg Sainte Marguerite, n. 333, et Marie Joseph Nollet, herbière, rue des Ecoles n. 235.

Jean François Motroux, armurier, rue Roture n. 936, et Elisabeth Françoise Delosse, journalière, rue derrière St. Georges.

Joseph Faucau, milicien à la 14<sup>me</sup> division en garnison à Maestricht, et Marie Agnès Dides, blanchisseuse, rue des Croisiers, n. 222.

Henri Joseph Cardol, perruquier, rue Pont de Torrent, n. 738, veuf de Catherine Dembleve, et Marie Eve Meulender, au même domicile, veuve de Winand Joseph Coumont.

Jean Joseph Roland Cloës, avocat, rue Féronstrées, n. 703, et Dieudonné Joseph Gregoire, négociante, rue du Pont.

Nicolas Joseph Thonon, domestique, rue Sous l'Eau, et Marie Thérèse Hornay, journalière, même rue.

*Décès, 1 femme, savoir:*

Marguerite Josephine Geoffroid, âgée de 22 ans 7 mois et 14 jours, couturière, rue St.-Remi, n. 466.

**Du 26 juillet. — Naissances, 1 garçon, 6 filles.**

*Mariages 1, savoir: entre*

Juste Chretien Lang, commis négociant, Quai St. Léonard, et Anne Marie Barbe Leclerc, marchande de modes, sur le Marché, n. 926.

*Décès, 1 garçon, 1 fille, 2 hommes, 2 femmes, savoir:*

Hubert Lambert Mottart, âgé de 49 ans, 6 mois et 5 jours, horloger, rue St. Etienne, n. 632, veuf de Catherine Joseph Maréchal.

Jean Baptiste François Brelle, âgé de 40 ans et 29 jours, tailleur, rue Pont Mousset, n. 65, célibataire.

Marie Aily Deltour, âgée de 73 ans 11 mois et 4 jours, blanchisseuse, rue derrière les Potiers, n. 788, veuve de Jean Dechesne.

Gertrude Beaudinet, âgée de 69 ans, rue sur Meuse, n. 349, veuve de Jean Lambert Riga.